

Légende

- Protection des captages (tracé de principe)**
- ◆ Captage
 - Périmètres de protection des captages
 - Périmètre immédiat
 - Périmètre rapproché
 - Périmètre éloigné
- Risques**
- Tracé figuratif du Pipeline Sud Européen
 - ▲ Effondrement Ponctuel
 - Glissement surfacique
 - Très Fort
 - Fort
 - Moyen
 - Faible
- Effondrement surfacique**
- Fort
 - Faible
- PPRI**
- Zone bleue
 - Zone de recommandations
 - Zone rouge
- Agriculture**
- Périmètre de réciprocity
 - Exploitations agricoles
- Autres informations**
- Zone Humide
 - Zone impactée par le bruit des infrastructures de transport

DEPARTEMENT DU DOUBS



Commune de Morteau

PLAN LOCAL D'URBANISME
REGLEMENT GRAPHIQUE

Pièce n°4.3

Centre-ville

Document approuvé par délibération du Conseil Municipal en date de :

Echelle : 1/2000e

Légende

Type de zone

- UA : Zone Urbaine Ancienne
- UB : Zone Urbaine périphérique
- UC : Zone Urbaine de hameau
- UX : Zone Urbaine de commerce
- UZ : Zone Urbaine de commerce
- 1AU : Zone A Urbaniser à court terme
- A : Zone Agricole
- N : Zone Naturelle
- NL : Secteur Naturel de loisirs
- NV : Secteur Naturel de voyage (aire d'accueil des gens du voyage)

Elements locaux

- Le Doubs
- Voie ferrée

Cadastre

- Parcelle
- Bâti

Informations

- Coupure d'urbanisation

Prescriptions spécifiques

- Espace Boisé Classé
- Espace Vert Protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Murgers à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment d'intérêt architectural à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Haies à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de Sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat de Proximité délimité au titre de l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article R.151-8 du Code de l'Urbanisme
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article R.151-6 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre faisant l'objet d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France

Voies de circulation identifiées au titre de l'article L.151-38 du CU :

- Chemin de randonnée
- Itinéraire de VTT
- Chemin piéton existant
- Chemin piéton en projet
- Chemin mixte existant
- Chemin mixte en projet

Emplacements réservés

Numero	Objet	Superficie (m²)	Localisation
1	Aménagement de l'entrée de ville	2250	Commune de Morteau
2	Elargissement de la voie	115	Commune de Morteau
3	Création d'un cheminement doux en centre-ville et maillage entre les rues principales	1124	Commune de Morteau
4	Création d'un parking à côté du lycée	2327	Commune de Morteau
5	Substitution de trottoir dallé de la voie, mise en valeur du futur musée Historique extension et renforcement de l'accès à la place des sports et de loisirs, reconquête des mers du Doubs et traversée naturelle	14824	Commune de Morteau
6	Aménagement de zone pour favoriser la transit entre le rond-point de la rue Pasteur et la rue Charles de Gaulle	2061	Commune de Morteau
7	Extension du camping	1116	Commune de Morteau